



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE**

**LIGUE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE**  
**BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

ASA Morvan,  
1 rue des Pierres,  
71400 AUTUN  
asamorvan@free.fr

Visa FFSA

Visa Ligue BFC

**F. F. S. A.**  
PERMIS D'ORGANISATION  
N° ..... 394 .....  
DATE ..... 21.05.2019 .....

**VISA**  
LIGUE B.F.C.04  
n° ..... 55 .....  
du ..... 14/05/2019 .....

AUTUN les 23, 24 et 25 AOUT 2019

**48<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL**  
**D'AUTUN SUD-MORVAN**  
**COEFFICIENT 4 PEA**

**REGLEMENT PARTICULIER**



2019

48<sup>e</sup> RALLYE NATIONAL  
8<sup>e</sup> RALLYE VHC  
5<sup>e</sup> RALLYE VHRS  
2<sup>e</sup> RALLYE LTRS  
D'AUTUN SUD-MORVAN



Autun,  
Sommant,  
Cussy En Morvan,  
Lucenay l'Evêque,  
Chissey En Morvan,  
Cussy en Morvan,  
Ménessaire,  
Moux en Morvan,  
Lucenay l'Evêque,  
Savilly,  
Bar le Régulier  
Villier En Morvan  
Autun.

# I. PROGRAMME DU RALLYE ET HORAIRE

Ce règlement particulier complète le règlement standard

- Parution du règlement : lundi 24 juin 2019
- Clôture des engagements: lundi 19 août 2019
- Publication : liste des engagés : mardi 20 août 2019  
(<http://asamorvan.free.fr> sur le site de l'ASA Morvan)
- Reconnaissances organisées les 17 et 18 août 2019
- Distribution du carnet d'itinéraire (Road book) les 17 et 18 août 2019
- Dates et heures des reconnaissances : les 17 et 18 août 2019 de 08h00 à 20h30.  
Le 23 août 2019 de 8h à 20h30

## Vendredi 23 août 2019

- Spéciale d'essai : 14h00 à 17h30
  - Vérification administratives, retrait des documents : 16h00 à 22h00
  - Vérifications techniques des voitures : 16h15 à 22h30
  - 1<sup>ère</sup> Réunion des Commissaires Sportifs : 23 Août 2019 à 19h30
  - Mise en parc fermé de Départ. 16h30 à 22h45
  - Réunion des Ouvriers et Officiels sur le terrains : 19h30 au PC
  - Publication des heures et ordre de départ de la 1ère étape 24 août à 23h30
  - Briefing des pilotes: Remis lors des vérifications administratives
  - Briefing des commissaires : Remis lors de l'accueil.
- 

## Samedi 24 août 2019

- Réunion des Chronomètres : 24 août 2019 à 06h00 au PC
- Départ du rallye (première voiture VHC). (08h15)
- Départ de la première voiture national 15mn après la dernière VHC
- Arrivée du rallye (première VHC) (17h43)
- Publication du classement partiel à l'issue de la 1ère étape et heures et ordre de départ de la 2ème étape (21h00)

## Dimanche 25 août 2019

- Départ du rallye (première voiture VHC). (7h30)
  - Départ de la première voiture national 15mn après la dernière VHC
  - Arrivée du rallye (première VHC) (15h58)
  - Publication des résultats provisoires du Rallye 30' après l'arrivée du dernier concurrent, ils deviennent définitif 30' après l'affichage des résultats provisoires et approbation par le collège des Commissaires Sportifs
  - Remise des prix : environ 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des Commissaires Sportifs, sur le podium du Parc Expo l'Eduen. Seul les coupes et trophées seront distribués, les chèques seront envoyés par courrier la semaine suivante.
- 

## Tableaux Officiels d'Affichage

- Du 16 août au 22 août 2019 au siège de l'Asa Morvan, 1, rue St Pierre à Autun
- Du vendredi 23 août au dimanche 25 août 2019, Parc des Expositions l'Eduen à Autun.

**Secrétariat du Rallye** : 1, rue des Pierres à Autun tel : 03 85 52 19 60 ou 06 03 07 77 45

## II. ORGANISATION

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

#### DEFINITION :

L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 23, 24 et 25 août 2019, en qualité d'organisateur administratif sportif, le :

### 48<sup>e</sup> Rallye National d'Autun Sud-Morvan

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation n° : ....du .././....  
ainsi que du Comité Bourgogne Franche-Comté n° : ... du .././....

#### COMITE D'HONNEUR :

Mr Eric BOUCOURT                      Sous-Préfet d'Autun  
Mr Vincent CHAUVET :                Maire d'Autun  
Mr Pascal POMAREL :                Adjoint chargé des Sports et des Loisirs.  
Mr Alain MENECHIER :                Directeur du Services des Sports  
Mr Nicolas DESCHAUX :               Président de la Fédération Française du Sport Automobile  
Mr Bernard DEMEUZOIS :            Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Automobile et  
Vice-président du bureau exécutif de la Fédération Française du Sport automobile  
Mmes/Mrs les Conseillers Généraux et Régionaux  
Mrs les Directeurs du Service des Routes et des Infrastructures des Départements 58, 71 et 21  
Mr le Directeur des Services Techniques de la Ville d'Autun  
Mrs les Commandants des S.D.I.S des Départements 21, 58 et 71

#### COMITE D'ORGANISATION :

##### ASA MORVAN

**1 rue des Pierres 71400 AUTUN**

**TEL : 06 58 83 57 47 ou 06 03 07 77 45 ou 06 82 24 18 31**

**FAX : 03 85 52 19 60**

Président :	M. Raphaël DIARD
Vice-président :	M. Jean-Christophe CHAFFIOTE
Présidents d'Honneurs :	M. Gérard PLISSON et Jean-Pierre LEMAITRE
Trésorier :	M. Laurent REBOURG
Secrétaire :	Mme. Leslie BRUNEAU
Responsable sécurité :	M. Daniel JONDET
Responsable commissaire :	M. Gaëtan ANDRE
Responsable Chrono :	M. Sébastien GODFRIN
Responsable logistique parc :	M. Jean-François DECERF
Adjoint responsable logistique parc :	M. Fabrice LEDIEU
Responsable LTRS :	M. Alain MALSOT
Chargés des relations avec la Presse :	M. Jean Montcharmout
Chargé de l'accueil des Officiels :	Mme Marie-Claire PLISSON

Et tous les membres de l'ASA Morvan.

#### 1.1 OFFICIELS :

<u>Obervateur FFSA :</u>	PAOLI Jacques	Licence N° 2692
<u>Commissaires sportifs :</u>	Président : DUFRESNE Régis	Licence N° 12484
	Membre : CHARLEUX Josiane	Licence N° 9434
	Membre : SIMON Gérard	Licence N° 12017

<b>Directeur de Course :</b>	PLISSON Gérard	Licence N° 12983
Directeur de Course Adjoint / Rallye 2 :	THOMAS Marise	Licence N° 3123
Directeur Délégué aux VHC :	DAUBIGNE Jannick	Licence N° 6560
Directeur Délégué aux VHRS :	FREVILLE Serge	Licence N° 27121
Médecin Chef :	Dr SAVAJOLS	

#### Adjoints à la direction de course au PC

Adjoint Direction ES1 :	PRIOUX Roseline	Licence N° 17879
Adjoint Direction ES2 :	BERTRAND Jacques	Licence N° 14532
Adjoint Direction ES3 :	PICHELIN Martine	Licence N° 18416
Responsable Affichage :	THOMAS Thierry	Licence N° 29392

#### Directeurs de Course délégués aux ES

Directeur ES1 :	COULET Christian	Licence N° 3650
Direc.Adj ES1 :	BARNEAU Michel	Licence N° 174402
Directeur ES2 :	HAMON Christian	Licence N° 29685
Direc.Adj ES2 :	PIGENET Jean Michel	Licence N° 37172
Directeur Inter. ES2 :	SEGUIN Daniel	Licence N° 2477
Directeur ES3 :	GUELAUD Pierre	Licence N° 15125
Direct Adj ES3 :	GODOT Pierre	Licence N° 23434

Responsable Administratif : BRUNEAU Leslie Licence N° 229534

Commissaires Techniques : GUYOT Michel (**Responsable et R2**) Licence N° 4432  
 LEGRAND Jean Paul Licence N° 37568  
 REVERCHON Jean Louis Licence N° 6835  
 ALLOIN Christian Licence N° 13706  
 PERROT Christian Licence N° 12848  
 BILLARD Loïc Licence N° 251873  
 POTTIER Bernard Licence N° 5010

Chargés des Relations Concurrents : DREAU Brigitte Licence N° 2282  
 ALAIN Marie Laure Licence N° 228679

Véhicule Tricolore : BROSSARD Jean-Paul Licence N° 4763  
 Véhicule Info Sono : JOURDAN Aurélien Licence N° 41668  
 Véhicule Damier : PRIOUX Patrice Licence N° 17877  
 Véhicule Infos : TRINQUETTE Camille Licence N° 3175  
 Juge de Faits : PORA Gérard Licence N° 57091

Responsable des Classements : BRENNUS INFO  
 Classement VHRS : BLUNIK, Bernard Vialard Sport  
 Equipes Médicale : AM 71  
 Liaisons et VHF : L.V.M.C.  
 Tracking : VDS Racing

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

#### 1.2p ELIGIBILITE

Le rallye compte pour :

- **La Coupe de France des Rallyes coefficient 4**
- **Le Challenge Bourgogne Franche Comté**
- **Championnat de France des Rallyes VHC**

## 1.3 VERIFICATIONS

1) A la prise du road-book, l'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants.

- Permis de conduire (pilote et copilote).
- Passeport technique FFSA de la voiture.
- Licences (pilote et copilote).
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

2) Les vérifications administratives et techniques auront lieu le vendredi 23 août 2019 de 16h à 22h45 au Parc des Expositions de l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan (<https://asamorvan.com>).

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au parc des expos l'Eduen à Autun. Taux horaire de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye, et
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

### ARTICLE 2 : Assurances

Conforme au règlement standard FFSA.

### ARTICLE 3 : Concurrents et Pilotes

#### 3.1 Demande d'Engagement-inscription.

3.1.5 Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de ASA Morvan, **avant le lundi 19 août 2019 à minuit au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).**

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le mardi 20 août. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

3.1.10 Le nombre d'engagés est limité à 160 voitures. (National + VHC + VHRS + LTRS)

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés : (système de tracking VDS Racing inclus)

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 595 €
- Pour les équipages de l'ASA Morvan avec publicité : 545 € si 1 licencié ASA Morvan  
: 525 € si 2 licenciés ASA Morvan
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1 185 €

**Chèque libellé à l'ordre de : Asa Morvan**

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### ARTICLE 4 : Voitures et équipements

#### 4.1 Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA.

Les véhicules R/GT FIA seront confondu avec la classe GT+ sans marquer de point à la coupe de France des rallyes.

4.2P Pneumatiques :

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes V.H.C, F.F.S.A.

Rappel : Article 4.3.5 de la réglementation des rallyes. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités : 1ère infraction 1minute de pénalité

2ème infraction exclusion

#### **4.3 Assistance :**

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expos l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs.

Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible.

La surface par concurrent est calculée pour 50m<sup>2</sup> par voiture ou 90m<sup>2</sup> pour 2 voitures, conformément au §4.3 de la réglementation. Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 8€ HT du m<sup>2</sup>.

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan.

#### Dans les parcs d'assistance il est obligatoire:

De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.

De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.

#### De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

#### **Parc dédicaces de Moux en Morvan:**

Le parc de dédicaces sera prévu à Moux en Morvan (comme précisé dans le carnet d'itinéraire).

#### 4.4 Echappement

Conforme à la réglementation standard.

### **ARTICLE 5 : Identification des Voitures et Publicité**

#### 4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA

#### 5.1.8 Vitres:

Conforme au règlement standard FFSA – Annexe 2

5.2 La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leur emplacement seront communiqués par l'organisateur au plus tard pendant les vérifications administratives.

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images ou photos du Rallye d'Autun sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans l'accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

### **ARTICLE 6 : Sites et infrastructures**

#### 6.1 Description

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expos de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.

Le Rallye d'Autun Sud-Morvan 2019 représente un parcours total de 436 Km.

Il est organisé en 2 étapes :

1<sup>ère</sup> étape le samedi 24 août de 2 section (6 ES).

2<sup>e</sup> étape le dimanche 25 août de 2 section (6 ES).

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 163.3 Km.

Les épreuves spéciales sont :

#### **Samedi 24 août**

- |   |                               |             |
|---|-------------------------------|-------------|
| - Sommant - Cussy - Lucenay             | ES 1/4 : <b>8.62</b> kms x 2  | = 17.24 kms |
| - Chissey - Cussy - Ménessaire - Moux   | ES 2/5 : <b>17.60</b> kms x 2 | = 35.2 kms  |
| - Lucenay - Villier en Morvan - Savilly | ES 3/6 : <b>14.60</b> kms x 2 | = 29.2 kms  |

#### **Dimanche 25 août**

- |   |                                |             |
|---|--------------------------------|-------------|
| - Sommant - Cussy - Lucenay             | ES 7/10 : <b>8.62</b> kms x 2  | = 17.24 kms |
| - Chissey - Cussy - Ménessaire - Moux   | ES 8/11 : <b>17.60</b> kms x 2 | = 35.2 kms  |
| - Lucenay - Villier en Morvan - Savilly | ES 9/12 : <b>14.60</b> kms x 2 | = 29.2 kms  |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du road book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan.

### 6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes. Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage : **3 passages par ES maximum**

#### 6.2.6 Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :

Date et horaires de reconnaissances

Samedi 17 août 2019 (8h à 20h00)

Dimanche 18 août 2019 (8h à 20h00)

Vendredi 23 août 2019 (8h à 20h00)

#### Distribution du carnet d'itinéraire ( Road book ).

**A prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée**

Le carnet d'itinéraire sera distribué aux jours et heures suivants :

Samedi 17 août 2019 07h00-17h00 : ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun

Dimanche 18 août 2019 07h00-17h00 : ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun

Vendredi 23 août 2019 07h00-12h00 : ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun

14h00-16h00 : Parc des exposition l'Edeun à Autun

### ARTICLE 7: Déroulement du Rallye

#### 7.2 Disposition Générales Relatives aux Contrôles.

Conforme réglementation FFSA

#### 7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires et officiels sont :

- Chasubles conformes aux RTS.

#### 7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Conforme au règlement standard FFSA



## ARTICLE 8 : Réclamations–Appels

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9 : Classement

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10 : Prix et Coupes

### 10.1 Remise des prix

Tous les équipages classés et ayant droit à un prix et présents à la remise des prix, seront récompensés par des coupes ou des trophées. Le chèque de remise des prix correspondant au résultat de l'équipage sera envoyé par la poste la semaine suivant le Rallye.

Remise des prix : 30' après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des commissaires Sportifs, sur le podium du Parc des Expos l'Eduen. Seul les coupes et trophées seront distribués, les chèques seront envoyés par courrier la semaine suivante. La répartition des prix sera la suivante.

**Droit d'engagement (Hors Tracking) = engagement payé par l'équipage à l'inscription du rallye et ayant droit à un prix.**

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
<u>Scratch</u> :	500€	400€	200€	100€
<u>Groupe</u> :	1 droit d'engagement (si - de 4= la moitié)	200€ (si + de 6)	100€ (si + de 10)	50€ (si + de 15)
<u>Classe</u>	1 droit d'engagement (si - de 4 = la moitié)	200€ (de 4 à 6)	150€ (de 7 à 12)	50€ (si + de 12)

1<sup>ère</sup> Equipage **Féminin** 400€ (200€ si – de 4) +1 coupe (pilote et copilote)

Challenge « **Handisporauto** » (Equipe ayant 1 pilote licencié RCCRES)

1<sup>er</sup> Equipage au classement général =150€ 2<sup>ème</sup> 100€

La remise des prix se déroulera sur le podium au Parc des Expos l'Eduen

Il est prévu trois récompenses pour les **commissaires**

Les primes scratch, groupe et classe, ainsi que les coupes sont cumulables.

**TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES : PLUS DE 15000€.**

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan la semaine suivante au maximum :

<https://asamorvan.com>

# EQUIPEMENTS DE SECURITE RALLYE 2019

GROUPES	INTERNATIONAL				NATIONAL - REGIONAL			
	N	A	T1-T2 T4	N/FM	A/FA	R1, R2, R3, R5	F200, GT de S4-B, GT Plus	Rally IT T1-T2-T3 S2-S3
	ANNEXE J							
1. Casque de sécurité	ANNEXE J			RP	RP	ANNEXE J	RP	RP
2. Lunettes de protection homologuées (FA norme FIA 8853/01)	X				X		X	X
3. Casque homologué (FA norme FIA 8853/01)	REC			REC	REC	REC	REC	REC
4. Casque homologué (FA norme FIA 8853/01)	X				X		X	RP
5. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	OM LISTE FIA							
6. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X	ANNEXE J	X	X
7. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
8. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
9. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
10. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
11. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
12. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
13. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
14. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
15. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
16. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
17. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
18. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
19. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
20. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
21. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
22. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
23. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
24. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
25. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
26. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
27. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
28. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
29. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
30. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
31. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
32. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
33. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
34. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
35. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
36. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
37. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
38. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
39. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
40. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
41. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
42. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
43. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
44. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
45. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
46. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
47. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
48. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
49. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
50. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
51. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
52. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
53. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
54. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
55. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
56. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
57. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
58. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
59. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
60. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
61. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
62. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
63. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
64. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
65. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
66. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
67. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
68. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
69. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
70. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
71. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
72. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
73. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
74. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
75. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
76. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
77. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
78. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
79. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
80. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
81. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
82. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
83. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
84. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
85. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
86. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
87. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
88. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
89. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
90. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
91. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
92. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
93. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
94. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
95. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
96. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
97. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
98. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
99. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X
100. Combinaison homologuée (FA norme FIA 8858/01)	X			X	X		X	X

\*1. Combinaison et gants Norme FIA 8858-2000 Obligatoire.  
 \*2. Haut de sous-vêtements (t-shirt manche longue) norme FIA 8858-2000 Obligatoire.

Legende : X ou O ou C ou E ou Obligatoire REC = Recommandé FA = se reporter à la réglementation par FA de la FIA ou du groupe.  
 Pour d'autres produits voir le Pdf Annexes 1 à 10 du FIA.  
 Il est précisé qu'en cas de doute sur les points de sécurité homologués les équipes et conducteurs doivent se reporter au règlement qui s'applique.